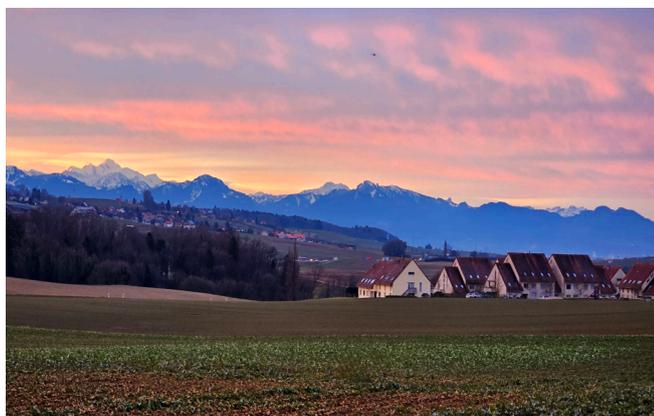




Le Rondze-bouli

Journal officiel de la commune de Dailens



Photos : M. Thévoz - Quartier des Montets



Edito

Claude Herren, Municipal

Chères habitantes, chers habitants,

Notre commune poursuit son engagement en faveur de la transition écologique. Ce mois-ci, nous avons le plaisir de vous présenter plusieurs initiatives concrètes qui allient protection de l'environnement et valorisation de vos gestes du quotidien.

Tout d'abord, un nouveau contenant dédié à la collecte des accumulateurs au lithium est désormais disponible à la déchetterie. Ces batteries, souvent présentes dans nos appareils du quotidien, posent des risques importants de pollution et d'incendie. En les déposant dans ce dispositif spécifique, vous contribuez activement à prévenir ces dangers, tout en favorisant leur recyclage.

Nous lançons également une filière de recyclage pour les cigarettes électroniques jetables, ces vapoteuses qui rencontrent un succès croissant. Avec près de 10 millions de vapes importées chaque année en Suisse, leur impact environnemental devient une problématique majeure, notamment à cause de leurs composants complexes et de leur batterie au lithium. Désormais, vous trouverez des points de collecte spécialement conçus pour ces dispositifs, offrant une solution simple et responsable pour leur gestion.

Enfin, une nouvelle benne dédiée aux déchets verts a fait son apparition sur le site de la déchetterie. Ces matières organiques, souvent perçues comme des déchets, deviennent une ressource précieuse lorsqu'elles sont valorisées. Elles alimenteront une filière de méthanisation, transformant vos déchets verts en énergie renouvelable. Cette initiative reflète notre ambition commune : réduire nos déchets tout en participant activement à la transition énergétique.

Ces démarches s'inscrivent dans une vision d'avenir. Chaque geste compte, et c'est ensemble que nous pourrions amplifier ces impacts positifs.

Merci à toutes et à tous pour votre mobilisation et votre soutien dans ces projets.

Infos utiles

ADMINISTRATION COMMUNALE

Rue Jean Villard-Gilles 3
1306 Dailens

GREFFE

021 862 91 20 · administration@dailens.ch

CONTRÔLE HABITANTS

021 862 91 21 · controle.habitants@dailens.ch

POLICE DES CONSTRUCTIONS

021 862 91 20
police.constructions@dailens.ch

BOURSE

021 862 91 12 · bourse@dailens.ch

HORAIRES

Mercredi de 7h00 à 10h00
Jeudi de 9h00 à 13h00 et de 16h00 à 19h00

Bring it back - Sens eRecycling

Comment recycler les cigarettes électroniques correctement et gratuitement

Chaque cigarette électronique contient une batterie. C'est pourquoi les «vapeuses» sont des appareils électriques et doivent impérativement être recyclées. Elles contiennent en effet de précieuses matières premières, mais aussi des polluants qui pourraient être rejetés dans l'environnement en cas d'élimination non conforme. Découvrez comment et où éliminer gratuitement vos cigarettes électroniques défectueuses ou vides.



Tout comme les piles et autres accumulateurs que nous collectons désormais à la déchetterie, plutôt que de les jeter à la poubelle, un premier geste responsable consiste à les déposer avec ces déchets spécifiques.

Mais nous pouvons aller encore plus loin ! En les orientant vers un circuit de recyclage adapté, leurs composants – notamment les batteries lithium-ion – seront traités de manière optimale, permettant une récupération plus efficace des matériaux et une réduction accrue de notre impact environnemental.

Nous pouvons relever les points suivants :

- Le mieux est de rapporter vos cigarettes électroniques vides là où vous les avez achetées ou dans n'importe quel magasin vendant des cigarettes électroniques. Les kiosques acceptent également gratuitement tous types de cigarettes électroniques, batteries comprises, pour les éliminer.
- Même les cigarettes électroniques jetables, au goût pastèque, caramel au beurre salé ou menthol, contiennent une batterie lithium-ion. Si des vapeuses vides sont jetées par terre ou à la poubelle, ces batteries peuvent prendre feu en cas de pression trop élevée lors du ramassage des ordures.
- Pourquoi les vapeuses n'ont pas leur place dans la collecte de batteries ? Les cigarettes électroniques sont régulièrement jetées dans les bacs de collecte de batteries. C'est une erreur. En effet, les cigarettes électroniques contiennent bien plus qu'une simple batterie. L'embout buccal, l'enveloppe en plastique ou la spirale chauffante (coil) peuvent également être séparés et reconditionnés dans leurs composants lors du recyclage. Les matières premières contenues dans les batteries retournent même dans le circuit des matières premières avec un degré de pureté de 98%. C'est pourquoi les cigarettes électroniques défectueuses ainsi que les brosses à dents électriques, les mixeurs plongeurs ou les montres connectées doivent être retournés en magasin ou déposés dans un centre de collecte de déchets électroniques.

Des boîtes de recyclage sont à votre disposition au guichet de l'Administration communale, à la déchetterie et à la Boulangerie Clément.

DailLens App

Pour rester connectés à votre commune et accéder à de nombreuses informations, nous vous invitons à installer notre application mobile.

DailLens App
Maintenant sur **MOBILE!**
L'application mobile officielle de la commune de DailLens

Découvrez notre application municipale ! Un moyen moderne, intuitif et efficace de rester connecté avec votre commune. Que vous souhaitiez être informé des dernières actualités, recevoir des notifications ou simplement rester au courant des événements locaux, notre application vous offre un accès direct à tout ce dont vous avez besoin, en quelques clics seulement.

Disponible sur

TENEZ-VOUS INFORMÉ DES INFORMATIONS OFFICIELLES

- Un pilier public numérique
 - Actualités officielles
 - Annuaire communal
 - Agenda des événements
 - Carte communale
 - Infos utiles
- Notifications push
 - Annonces de travaux
 - Restrictions de circulation
 - Alertes diverses

Administration communale
Rue Jean Wildi-Gilles, 3
Case postale 50
1306 DailLens

www.dailLens.ch
administration@dailLens.ch

La méthanisation - une énergie vertueuse en circuit court

Un tiers des déchets ménagers est composé de biomasse valorisable. Selon l'Office fédéral de l'environnement, 1,4 million de tonnes de déchets verts (hors compost ménager) sont traités chaque année en Suisse. S'y ajoutent 2,7 millions de tonnes de déchets alimentaires par an, dont 450 000 tonnes finissent leur course dans une usine d'incinération des ordures.

On peut faire mieux

Il est possible de produire une énergie neutre en CO₂ à partir des déchets verts, épluchures et restes alimentaires. Les déchets organiques sont à la fois une matière première et une source d'énergie.

Des installations spécifiques s'insèrent ainsi parfaitement dans le circuit de valorisation en utilisant cette source d'énergie organique de manière efficace et écologique. En fonction du type de déchet organique, une usine de méthanisation peut produire jusqu'à 1000 kilowattheures (kWh) d'énergie à partir d'une tonne de biomasse. Le sous-produit restant forme alors environ 900 kilos d'engrais naturel solide et liquide. L'énergie et les engrais produits portent le label des produits écologiques.

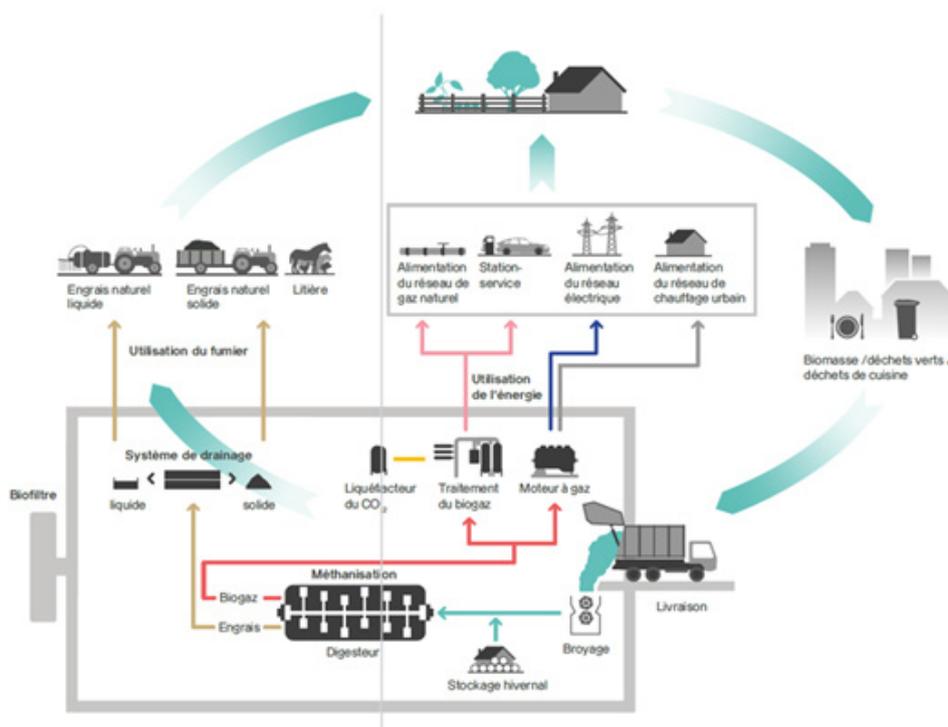
Améliorer son bilan CO₂

La méthanisation en milieu solide réduit les émissions de CO₂ d'environ 400 kilos par tonne de déchets verts. Grâce à la méthanisation des déchets organiques, les communes et les entreprises peuvent améliorer significativement leur bilan environnemental.

Nous faisons partie des plus de 3000 villes, communes et entreprises qui valorisent leurs déchets organiques et contribuent ainsi à améliorer leur bilan carbone.

2 MILLIONS DE TONNES

Selon l'Institut fédéral de recherches sur la forêt, la neige et le paysage (FNP), environ 2 millions de tonnes de déchets alimentaires et de déchets verts sont produits chaque année. La valorisation judicieuse de ces déchets permet de produire de l'énergie et des engrais et de boucler la boucle écologique.



Notre eau est-elle en danger ?

A Daillens, l'eau potable de nos robinets provient d'une part d'un pompage dans la nappe phréatique en bordure de la Venoge et d'autre part du captage de sources dans la forêt de Bournens. Jusqu'à aujourd'hui, cette eau a pu être distribuée à la population sans traitement ni filtration. Mais les polluants augmentent et des mesures s'imposent.

Après le chlorothalonyl, une substance désormais interdite provenant essentiellement de traitements pour l'agriculture, les eaux souterraines contiennent désormais aussi des PFAS, ou substances per- et polyfluoroalkylées. Il s'agit de produits chimiques organiques fluorés. Du fait de leurs propriétés hydrophobes et lipophobes ainsi que de leur stabilité thermique et chimique, ils sont intégrés dans de nombreux produits destinés aux ménages, à l'artisanat et à l'industrie. Ils sont utilisés notamment dans les mousses anti-incendie, les produits d'imprégnation, les emballages alimentaires repoussant l'eau et la graisse, les poêles à revêtement antiadhésif, les vêtements de pluie respirants ou encore les farts pour skis.

La gamme des PFAS fabriqués industriellement est large et comprend plusieurs milliers de substances chimiques. Certaines de ces substances sont particulièrement problématiques pour les eaux souterraines, car elles sont

à la fois persistantes et mobiles. Du fait de leur persistance, ils s'accumulent et menacent ainsi l'environnement et la santé humaine, de sorte que des générations entières risquent d'en pâtir, selon l'Office fédéral de la santé publique.

Installation de filtration

Nos eaux ne sont pas épargnées: des tests coordonnés par la Confédération le montrent, même si les taux de polluants restent en-dessous des normes de tolérance. La Municipalité veut agir et projette une installation de filtration pour les eaux de sources captées à la Mollombaz, en collaboration avec les deux autres communes propriétaires du captage, Penthalaz et Bussigny. Initialement prévu pour le chlorothalonyl, le système envisagé devra aussi s'attaquer aux PFAS.

Un préavis sera soumis au Conseil communal dans les mois à venir, afin de pouvoir filtrer et offrir le plus tôt possible une eau potable de qualité irréprochable à la population de Daillens.



Compteurs d'eau - fuites

Le compteur d'eau est un outil crucial pour mesurer la consommation d'eau dans une maison ou un bâtiment.

Il est essentiel de vérifier régulièrement votre compteur pour détecter d'éventuelles fuites d'eau, car elles entraînent une augmentation de la facture d'eau et peuvent causer des dommages à la propriété.

La première chose à faire est de relever le chiffre indiqué sur le compteur. Ce chiffre indique la consommation totale d'eau du bâtiment en m³.

Avant de commencer à vérifier le compteur d'eau, assurez-vous qu'aucune eau n'est utilisée sur la propriété. Fermez tous les robinets et assurez-vous qu'aucune personne ne prend une douche, ne fait la vaisselle ou n'exécute aucune autre activité nécessitant de l'eau.

Ensuite, observez le compteur. Si l'étoile rouge au centre du cadran tourne, il est probable qu'une fuite se trouve quelque part sur la propriété.

Dans ce cas, veuillez contacter un sanitaire ou tout autre entreprise pouvant détecter la fuite.

Nous vous conseillons de réaliser ce contrôle régulièrement.



Papet vaudois

C'est désormais une tradition: comme chaque année, les communes de Daillens et de Penthaz ont convié leurs ainé-e-s le vendredi 24 janvier afin de célébrer l'indépendance de notre Pays de Vaud autour d'un bon papet vaudois et sa saucisse au chou offerts par les autorités. La volonté est aussi et surtout celle de renforcer le lien social, et de permettre à nos seniors de passer un moment convivial et détendu. Force est de constater que l'objectif a été atteint, puisque l'événement, qui a eu lieu à la grande salle de Daillens, a réuni 90 habitant-e-s de Penthaz et 55 de Daillens.

Pour concocter le menu, il a fallu employer 45 kilos de poireaux et 22 kilos de pommes de terre, issus du domaine de la Famille Cuendet à Bremblens, ainsi que 180 saucisses au chou de la boucherie Perusset à Baulmes. Un merci tout particulier aux 12 personnes qui ont mis la main à la pâte, entre préparation, service aux tables et rangement.

Rendez-vous est d'ores et déjà pris pour l'année prochaine, pour un repas toujours aussi convivial !



Quelques chiffres en 2024

1107

habitants au 31.12.2024

dont

584

femmes

et

523

hommes

106

arrivées dans la Commune

dont

10

retours

78

départs de la Commune

5

naissances

5

décès

Suppression du Bancomat au centre du village

Depuis décembre 2024, il n'y a plus de bancomat à Daillens, la machine qui était en place depuis une année ayant été attaquée. La Municipalité a décidé de ne pas faire installer un nouveau distributeur, ce service est donc définitivement supprimé.

A fin 2023, la banque Raiffeisen a décidé de retirer son bancomat installé contre la façade du bâtiment de l'Administration communale. Pour pallier ce départ, la Municipalité a conclu un partenariat avec une société privée spécialisée dans les distributeurs de billets et une nouvelle machine a été installée début 2024.

Ce bancomat a ainsi fonctionné tout au long de l'année dernière, à la grande satisfaction de la Commune et surtout de ses nombreux utilisateurs. La Commune souhaitait maintenir un tel service



à la population et la fréquentation de l'installation montre que le besoin existait.

Hélas, ce distributeur s'est fait attaquer en décembre dernier, de nuit. Les malfaiteurs n'ont pas réussi à ouvrir le bancomat, mais ont causé des dégâts dans les locaux de l'Administration communale. Dès lors, pour des raisons essentiellement de sécurité, la Municipalité a décidé de ne pas installer de nouveau distributeur à cet emplacement.

Elle remercie la population pour sa compréhension. D'autres solutions pour obtenir de l'argent liquide existent à proximité : retrait possible à la Boulangerie Clément pour les titulaires d'un compte PostFinance, bancomats à Penthalaz et à Cossonay.

90 ans de Marcel Francillon

Marcel Francillon a fêté ses 90 ans le 3 janvier 2025. Né à Daillens en 1935, il est l'aîné d'une fratrie de 4 enfants. De parents agriculteurs, il suit sa scolarité obligatoire à Daillens et quitte l'école à 15 ans pour passer une année dans le canton de Zürich dans une famille où il apprend à bricoler et à se débrouiller. De retour, il passe 2 hivers à Marcelin, ce qui lui apporte beaucoup de connaissances. Sa vie associative commence en intégrant la société de Jeunesse de Daillens. Il en sera membre pendant plusieurs années : il aura la chance de partir 4 fois en course hors de nos frontières entre 1953 et 1959. En parallèle, il rejoint la fanfare villageoise la Lyre en 1951, qui deviendra ensuite l'Echo de la Molombe, jusqu'en 2021 ! 70 ans de fidélité au sein de cette société qu'il préside de 1957 à 1970. Tout naturellement, il reprend l'exploitation agricole de ses parents. En 1964, il se marie avec la fille du boulanger de Sullens, Jacqueline Miéville.

Suivent les naissances de ses 2 enfants, Pascal et Laurence. Il devient municipal en 1969, puis syndic de notre village de 1981 à 1989. Président du syndicat agricole et assesseur à la Justice de Paix pendant 15 ans, Marcel ne s'ennuie pas. Plus tard, il profite de voyager et de découvrir de beaux pays avec son épouse.

Les années passent, ses enfants se marient et son fils reprend l'exploitation. Puis les petits-enfants naissent, Gaëlle, Alan,

Quentin, Loïc et Noa. Devenus grands-parents, Marcel et Jacqueline sont comblés. Joueur de cartes invétéré, Marcel leur transmet ses connaissances et aime raconter son vécu avec une mémoire intacte.

Le temps venu de lever le pied à la ferme, il trouve une autre occupation et rejoint la fanfare des Amis du Gros-de-Vaud. Il y jouera pendant 20 ans. Rassuré sur l'avenir de l'exploitation familiale, il est heureux qu'un des petits-fils suive ses traces. Le décès de son épouse en 2017 après une courte maladie est un coup dur. Intéressé par toutes les actualités et le sport en général, il aime discuter de tout avec ses proches et amis, notamment lors du traditionnel apéro du samedi matin, chez Maurice Isely.

Comme il le dit lui-même, il a eu une vie bien remplie !

Que lui souhaiter pour la suite... de rester en santé et de profiter de sa famille et des petits bonheurs de la vie !



Une délégation de la Municipalité a rendu visite à M. Francillon le 3 janvier

Evènements

3^e Tour de Gourmandie
Balade gourmande à vélo

Dimanche 27 avril 2025
Départs échelonnés dès 9h00
Stands de nourriture & produits locaux

Détails disponibles prochainement sur : tourdegourmandie.ch

Daillens, Lussery-Villars, Mex, Penthaz, Penthaz, Vufflens-la-Ville

BIBLIOWEEKEND
28 – 30.03.2025

Daillens
Bibliothèque intercommunale de la Venoge
Ch. de l'Arbalète 4

Horaires d'ouverture :
Vendredi 28.03 : 15h30 – 18h
Samedi 29.03 : 10h – 12h
Dimanche 30.03 : 9h30 – 13h

Dépose des doudous pour la/les nuit(s)
Vendredi 28.03 : 15h30 – 18h
Samedi 29.03 : 10h – 12h
Viens déposer ton doudou à la bibliothèque pendant les heures d'ouverture.

Brunch canadien
Jeu de piste des doudous
Dimanche 30.03
Jeu de piste : 9h30 – 10h30
Brunch canadien : 10h – 13h
Venez en famille profiter d'un brunch canadien et découvrir quelle bête a fait le doudou de votre enfant pendant la/les nuit(s) passée(s) à la bibliothèque.

www.bibliowekend.ch

Patrimoine arboré

Patrimoine arboré : adapter nos pratiques aux nouvelles exigences

Depuis 2022, la réglementation cantonale sur la préservation du patrimoine arboré a été élargie pour intégrer les arbres fruitiers haute tige ainsi que les buissons situés en zone agricole. La Loi sur la protection du patrimoine naturel paysager (LPrPNP), complétée par son règlement, précise les responsabilités des cantons, des communes et des propriétaires pour protéger ces éléments naturels. Le Règlement d'application (RLPrPNP), en vigueur depuis juillet 2024, en détaille les modalités et renforce la cohérence des mesures à l'échelle cantonale et locale.

Cette législation considère comme patrimoine arboré les arbres isolés, les allées d'arbres, les cordons boisés, les bosquets, les haies vives, les buissons, ainsi que les arbres fruitiers haute tige, sous réserve qu'ils ne soient pas régis par la législation forestière. En revanche, certaines exceptions s'appliquent : les haies monospécifiques ou composées d'espèces exotiques, les buissons en zone à bâtir et les systèmes d'agroforesterie, en tant que mode d'exploitation agricole, ne sont pas concernés par la loi.



Sur le territoire communal, notre règlement (disponible sur notre site internet) reste applicable,

Règlement communal

sauf lorsque certaines dispositions ne respectent plus la législation cantonale, comme par exemple en matière de diamètre des troncs d'arbres pour l'abattage.

En cas de question, n'hésitez pas à contacter l'administration communale.

Source : Patrimoine arboré | État de Vaud <https://www.vd.ch/environnement/biodiversite-et-paysage/patrimoine-arbre-1-1>



Voyage sonore

VOYAGE SONORE

Je m'appelle Stéphanie Chatelain, je vous propose de venir vivre un moment de calme, de détente et de relaxation en laissant place à votre imagination.

Prenez du temps pour VOUS

Vous serez bercé par les sons et les vibrations des bols tibétains, koshi, tambour océanique et autres instruments.

à Dailens - Salles Jean-Villars Gilles

2025 : Jeudi à 20h30

30 janvier ✧ 27 février
20 mars ✧ 10 avril
15 mai ✧ 5 juin
11 septembre ✧ 9 octobre
6 novembre ✧ 4 décembre

CHF 25.- personnes

Pensez à prendre un tapis de sol, coussin et couverture

Sur inscription : 079 394 91 41

info@auxsoinsdesbols.ch

www.auxsoinsdesbols.ch



Recensement des chiens

En application de l'article 9 de la Loi sur la police des chiens du Canton de Vaud du 31 octobre 2006, la Municipalité informe les propriétaires ou détenteurs de chiens qu'ils sont tenus de déclarer à l'Administration communale jusqu'au 15 mars 2025 :

- Les chiens acquis ou reçus en 2024-2025 (présentation du carnet de vaccination),
- Les chiens nés en 2024-2025 et restés en leur possession,
- Les chiens vendus, morts ou donnés au cours de l'année 2024-2025 pour radiation,
- Les chiens qui n'ont pas encore été annoncés.

Les propriétaires dont les chiens sont déjà déclarés, sont dispensés de les inscrire à nouveau.

Toute acquisition d'un chien en cours d'année doit être annoncée dans les 15 jours et les naissances dans les 90 jours à l'Administration communale par le propriétaire, au moyen d'une attestation d'identification ou du carnet de vaccination.

Ils doivent également être inscrits auprès de la banque de données www.amicus.ch.

Il est rappelé que l'identification par puce électronique est obligatoire pour tous les chiens acquis ainsi que les chiens nouveaux.



Centre aéré



Dailens
Centre aéré été 2025

5-10 ans
du 30 juin au 4 juillet 2025

Lieu :
salle Jean Villard-Gilles

Une semaine de centre aéré au grand air avec des activités fun, variées et favorisant un véritable vivre-ensemble.

Prix:
CHF 250.- la semaine



En partenariat avec et soutenu par



inscriptions
dès le 3 mars sur
mjsr.ch/dailens3879



Job d'été

Devenir mono

- Créer un séjour
- Travailler en équipe
- Transmettre ses passions
- Prendre des responsabilités
- Vivre une aventure humaine incroyable

 **MJSR**
ma jeunesse suisse romande



Ce que nous t'offrons :

- Des indemnités journalières
- Des formations payées par MJSR
- Une attestation et des expériences à valoriser dans ton CV
- Des moments de rencontre

Moniteur-trices / Responsable
du 30 juin au 4 juillet 2025
centre aéré de Dailens
Inscriptions dès le 3 mars 2025
sur www.mjsr.ch

infos plus détaillées



@coordinationmjsr



Portes ouvertes de l'École de Musique

Découvrez l'univers de la musique !

L'École de Musique de Dailens-Penthalaz se présente le mercredi 9 avril 2025 de 16h à 18h, à la salle du Verger à Penthalaz.

Venez rencontrer nos professeurs, découvrir et essayer différents instruments, et assister à un petit concert donné par nos élèves et l'ensemble des jeunes. Les cours proposés sont l'initiation musicale, le solfège, la flûte traversière, la clarinette, le saxophone, la trompette, le cornet, l'alto Mib, le trombone, l'euphonium-baryton, le tuba-basse, les percussions, la batterie, ainsi que l'ensemble des jeunes.

Que vous soyez musicien ou simplement curieux, cet après-midi convivial est l'occasion de plonger dans l'univers musical

de notre école. La visite se clôturera par une verrée pour partager un moment chaleureux.

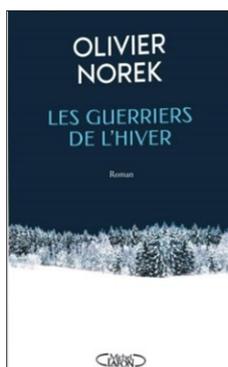
Nous nous réjouissons de vous accueillir nombreux !

Pour toute question, vous pouvez contacter Barbara Busigny au 079 787 32 25 ou echomolombe@gmail.com.





Les coups de cœur de la biblio



Guerre – Finlande – Russie

Olivier Norek nous conte l'histoire peu connue de la guerre entre la Finlande et l'URSS en 1939 par la voix du tireur d'élite Simo Häyhä, devenu héros national et surnommé « la mort blanche » par les soldats russes.

Après plusieurs romans policiers, l'auteur tente un premier essai de littérature blanche avec talent et succès.

Prix Jean Giono 2024, Prix Renaudot des lycéens 2024

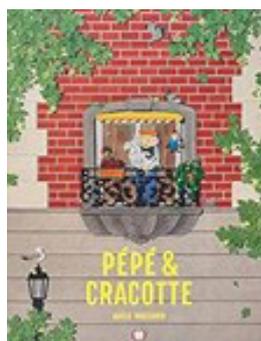
Les guerriers de l'hiver, Olivier Norek, 2024



Personnalités multiples – Amitié – Quête d'identité

Elle, c'est une fille un peu comme tout le monde mais pas tout à fait comme les autres. Jeune fille pétillante et équilibrée, c'est tout naturellement qu'elle est intégrée dans une joyeuse bande d'amis dès son arrivée au collège Mercury. Mais se doutent-ils qu'Elle n'est pas seule ? Elle serait même plutôt cinq... Cinq personnalités hautes en couleurs et pas toujours amicales. Qui est-elle, réellement ?

Elles (série en 3 tomes), Aveline Stokart et Kid Toussaint, Le Lombard, 2021



Amitié – vie de quartier - Humour

Pépé et Cracotte nous font découvrir la vie de leur ville à travers cinq quartiers très vivants. Nous partons à la recherche de Helmut le chien, de Mamie Mireille et Johnny Banana, dévoreur de bananes, et de bien d'autres encore. L'auteure-artiste nous offre ici un magnifique album, sous forme de «cherche et trouve», entièrement réalisé à partir de papiers découpés à la main. Un vrai régal pour les yeux, cela fourmille de détails plus amusants les uns des autres.

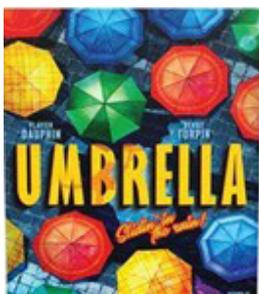
Pépé et Cracotte, Adèle Massard, Les grandes personnes, 2021

BIBLIOTHEQUE
[http://biblio-venoge.
webhop.net/netbiblio](http://biblio-venoge.webhop.net/netbiblio)



Les coups de coeur de la ludothèque

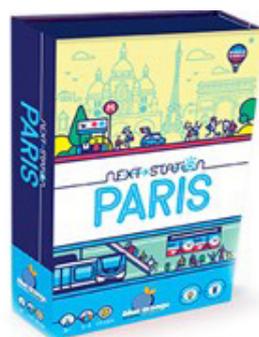
Un jeu Flavian Dauphin et Benoit Turpin - Illustré par Vincent Dutrait - Édité par Lumberjacks Studio - Pour 2 à 4 joueurs dès 8 ans



Une foule de parapluies se presse dans les rues de New York. Vues du ciel, les couleurs dansent et semblent former des figures. Umbrella est un jeu de placement stratégique qui demande de la réflexion pour gagner ! Au début de la partie, chaque joueur reçoit un plateau personnel, des tuiles parapluies et une tuile «Objectif». À votre tour, vous prenez une tuile parapluie de votre choix parmi 4 couleurs différentes et la faites glisser sur une ligne ou une colonne de votre plateau. Le parapluie qui ressort de l'autre côté est placé dans la zone d'attente. Vous devez réaliser des combinaisons de parapluies selon la tuile «Objectif» pour obtenir des points de victoire.

Umbrella est une très belle surprise, un jeu original avec un matériel d'excellente qualité.

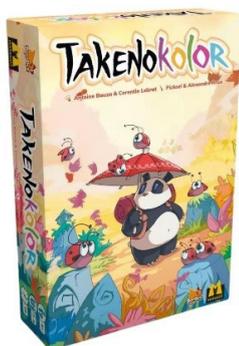
Un jeu de Matthew Dustan - Illustré par Maxime Morin - Edité par Blue Orange - Pour 1 à 4 joueurs dès 8 ans



La ville Lumière a besoin de vous pour étendre son réseau de transport métropolitain. Devenez le meilleur architecte du métro de Paris. Utilisez les croisements aériens pour relier les monuments emblématiques de la capitale, tout en optimisant les raccourcis de la plateforme centrale ! Qui d'entre vous desservira le mieux la capitale française ? Ce jeu se joue en quatre manches. Révélez la prochaine carte station. Tracez une section de métro à votre couleur. Optimisez votre réseau de 4 lignes dans tous les quartiers de Paris.

Une belle réussite pour ce jeu de stratégie familial avec des règles simples et facilement accessibles.

Un jeu de Corentin Lebrat et Antoine Bauza - Illustré par Pickxel, Alexandre Roux - Edité par Bombyx - Pour 2 à 4 joueurs dès 6 -8 ans



En ce début d'année, la ludothèque voyage. Après New York et Paris nous nous rendons au Japon ! Qui sera le meilleur jardinier, à finir le premier sa bamboueraie ? Dans Takenokolor, vous faites vos débuts en tant que jardinier. Vous devez développer votre bamboueraie, créer des points d'eau et attirer poissons et coccinelles pour faire de votre jardin un petit coin de paradis resplendissant de couleurs. À chaque tour, un joueur lance non pas des dés mais des feutres de couleurs munis d'une bague représentant des cercles, des carrés ou des triangles. Les joueurs choisissent à tour de rôle un feutre et colorient simultanément sur leur feuille, une section de bambou correspondant à la même couleur et au même symbole que l'anneau du feutre qu'ils ont choisi.

Un jeu fun avec un matériel innovant qui permet de passer un bon moment en famille.

LUDOTHÈQUE
<https://www.ludothequedelavenoge.ch/>



NOUVELLE ADRESSE

La ludothèque de la Venoge est située Passage Vy-Neuve à Cossonay, à côté de l'Administration Communale. Parking de la Migros à proximité.

Agenda 2025

7 & 8 MARS

SOIRÉES THÉÂTRALES
20H00 GRANDE SALLE

Org : Troupe théâtrale Oulens et Ecole de musique

9 MARS

TRIO SEGUNDA MATTINA
17H00 ÉGLISE

Org : Saison culturelle - Association pour l'animation du chœur de l'église

29 MARS

CONCERT DE LA FANFARE
20H00 GRANDE SALLE

Org : L'Echo de la Molombe

6 AVRIL

CADUCO TIEMPO
17H00 ÉGLISE

Org : Saison culturelle - Association pour l'animation du chœur de l'église

3 & 4 MAI

TIR À L'ARBALÈTE

Org : Société de Jeunesse et Commune

9 MAI

COURSE «LA DÉFOULÉE»

Org : La Défoulée

23 MAI

BETTY'S KITCHEN

Org : Saison culturelle

Impressum

EDITEUR

Commune de Dailens

RÉDACTION

Magali Thévoz

SITE INTERNET

www.dailens.ch

E-MAIL

administration@dailens.ch

IMPRESSION

Imprimoffset Bordin SA

PROCHAINE PARUTION

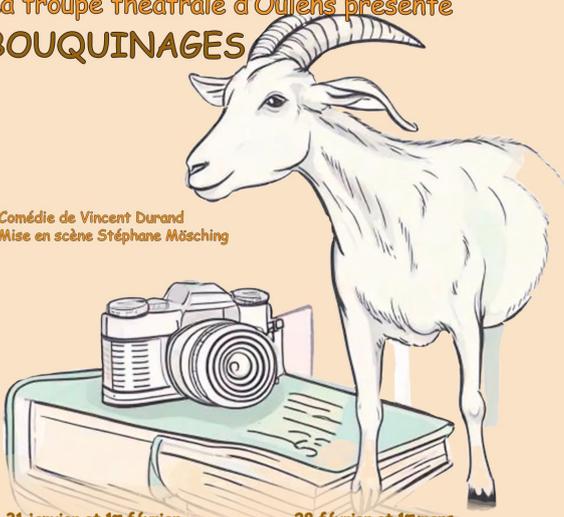
Fin avril 2025

DELAI DE PUBLICATION

5 avril 2025

Troupe théâtrale d'Oulens **iiO** www.theatreoulens.ch

La troupe théâtrale d'Oulens présente
BOUQUINAGES



Comédie de Vincent Durand
Mise en scène Stéphane Mäsching

31 janvier et 1^{er} février
A Oulens-sous-Echallens
Grande salle 20h30

28 février et 1^{er} mars
Au Mont-sur-Lausanne
Grande salle 20h00

8 février
A Bercher
Grande salle 20h30

7 et 8 mars
A Dailens
Grande salle 20h30

Réservation & infos
E-mail : reservation.tto@gmail.com
Tél.: 079 453 95 06

 20 ans
Troupe d'Initiation
Oulens

 Débaucholoyaux S.A.
1377 OULENS-SOUS-ECHALLEN
TEL. 021 821 53 89

 **SOIREEES CONCERTS**
22 et 29 mars 2025
Sous la direction de Jean-Pierre Bourquin

Samedi 22 mars
Penthalaz, salle du Verger

Samedi 29 mars
Dailens, salle Jean Villard-Gilles

Portes et repas dès 18h30
Concert à 20h

Entrée libre - Buvette
Restauration - Tombola



**Jambon et gratin Dauphinois,
Salade et un dessert à choix**

Traiteur : Boucherie du Tilleul, Blaise Morrier, Prilly
25.- pour les adultes et 15.- pour les enfants jusqu'à 12 ans

Inscription pour le repas

Si vous souhaitez vous inscrire pour le repas, nous vous remercions de nous envoyer un message à echomolombe@gmail.com ou de nous appeler au 078 760 15 82.
La disposition des places pour le repas sera libre (pas de réservation de places possible).

Délai d'inscription le 12 mars pour Penthalaz et le 19 mars pour Dailens.
Ouverture des portes et repas dès 18h30.

Pour les petits creux : Planchettes, Sandwichs, Pâtés, Pâtisseries, ...

Paiement possible par cash, cartes et Twint.

Pour tout renseignement complémentaire vous pouvez nous écrire à echomolombe@gmail.com